

Recommandations aux opérateurs de formation agréés par l'ONE pour l'organisation des formations – 24-10-20

Ces 23 et 24 octobre, face à la gravité de la seconde vague de l'épidémie, et le risque d'effondrement du système hospitalier du pays, les gouvernements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un côté, et le gouvernement de la Région bruxelloise d'autre part ont pris des mesures additionnelles à celles prises par le Comité de Concertation fédéral.

Il revient également à l'ONE d'accompagner l'effort décidé par les autorités belges et les entités fédérées pour freiner cette évolution et de mettre en place des mesures garantissant la sécurité de tous.

Dès lors, les mesures ci-dessous seront d'application **du 26/10 au 19/11/20 inclus**.

Des **formations peuvent se tenir en visio-conférence** moyennant adaptation des processus et vérification des possibilités d'accès à un ordinateur pour les participants. Pour rappel, voici les règles transmises par le service Formations continues en mai dernier (voir annexe « Transformation de certains modules sous une forme à distance »)

Les formations pour lesquelles un opérateur serait dans l'impossibilité de les organiser en visio-conférence doivent être reportées jusqu'au maximum le 30/09/21.

Des questions

Si vous avez des questions relatives à cette note, nous vous invitons à les adresser à formationscontinues@one.be.

Transformation de modules de formation sous une forme à distance

La crise sanitaire a des conséquences importantes sur l'organisation classique des formations.

Quelques balises :

- Présentation du module adapté au service FC – réponse d'accord ou demande de complément d'informations / suggestions dans les 48h attendues de la part du service.
- Important que 80 % des participants puissent participer au processus : cela suppose donc qu'il y ait une prise de contact avec eux pour envisager les aspects matériels : pourraient-ils avoir accès à une bonne connexion à distance ? Seront-ils disponibles pour ce temps de formation ?
- A priori : nombre d'heures identiques – le dispositif peut toutefois prévoir l'activité en 2 demi-groupes.
 - Pour une formation de 2 jours prévues pour 14 participants. On pourrait avoir une adaptation de 2X ½ journée x 2 demi-groupes... En effet le travail à distance nécessite une très grande concentration et la prise de parole peut être plus difficile face à un grand groupe.
 - Certains modules impliquant des aspects « techniques » ou des manipulations (ex réanimation pédiatrique) seraient a priori exclus. Le service FC est malgré tout d'accord d'examiner la manière dont l'opérateur est prêt à repenser son module.
- Preuves de l'organisation :
 - Remplacement de la liste signée des participants : demande de preuve de la participation des personnes (via soit un printscreen des personnes présentes - ex chat indiquant qui est là ou encore déclaration de responsable de MA indiquant que la personne a pris part à un module à distance ...)
 - Le questionnaire d'évaluation serait envoyé à chaque participant par l'opérateur. Avec demande de retour dans les 15 jours. Une version du questionnaire à compléter en ligne existe. Vous la trouverez en pièce jointe.